

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE - PERSONNEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du
28 Juillet 1968

VU le Décret N° 230/PR du 31 juillet 1968, portant
formation du Gouvernement ;

VU le Décret N° 234/PR - SGG du 16 Août 1968, déterminant les services
rattachés à la PRESIDENCE de la REPUBLIQUE et fixant les attributions
des Membres du GOUVERNEMENT ;

VU la Loi N° 65/5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la MAGISTRATURE et
les textes modificatifs subséquents ;

VU le Décret N° 525/PR-MJL du 29 Décembre 1966, portant nomination de
Monsieur AYITE Gabriel dans le Corps de la MAGISTRATURE DAHOMEENNE.

VU la Loi N° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisa-
tion et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la MAGISTRATURE

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la
Législation ;

Après avis du Conseil Supérieur de la MAGISTRATURE en sa Séance du
7 Octobre 1968 ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T

ARTICLE 1° - Monsieur AYITE Gabriel, Magistrat du 3ème grade 3ème éche-
lon, précédemment Juge au Tribunal de Première Instance de
OUIDAH, est nommé Conseiller par Intérim à la Cour d'Appel
de COTONOU.

ARTICLE 2- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Legis-
lation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de
sa signature et qui sera publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1968
par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la
Législation,

Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre de
l'Economie et des Finances,

AMPLIATIONS

PR.....5
CS..... 5
MJL..... 10
Ministres..12
SGG..... 4
CF..... 2
Trésor..... 1
P.G..... 2
PCA.....2

SGM 10 - IAA 1
Gde Chanc. 1 -